

COURRIER DE SAISINE DE L'ANSES PAR L'ASSOCIATION AGRIBIODROME (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ET DE DEFENSE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DROME) SUR LES PRATIQUES ALTERNATIVES, DE LUTTE CONTRE LES SALMONELLES PAR LA PHAGOTHERAPIE; ET LES METHODES DE DETECTIONS UTILISEES.

Agribiodrôme
Rue Edouard Branly
26400 CREST

CREST le 13/05/2016,

A

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Française de
Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du travail

OBJET :

Mise en place d'un protocole d'expérimentation sur des élevages Bio de la Drôme (par la phagothérapie) contre les salmonelles.

Mise en place d'un protocole d'expérimentation sur les méthodes de détections des salmonelles.

PJ :

L'Arrêté du 26 février 2008 relatif à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de l'espèce Gallus Gallus en filière ponte d'œufs de consommation et fixant les modalités de déclaration des salmonelloses aviaires, visées à l'article D. 2231 du code rural et de la pêche maritime, dans ces mêmes troupeaux

Actuellement la réglementation française concernant la prévention des risques liés aux salmonelles *S. enteritidis* et *S. Typhimurium* impose des mesures liées à l'Arrêté du 26 février 2008 relatif à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de l'espèce *Gallus Gallus* en filière ponte d'œufs de consommation et fixant les modalités de déclaration des salmonelloses aviaires, visées à l'article D. 2231 du code rural et de la pêche maritime, dans ces mêmes troupeaux.

En effet, cette réglementation impose l'abattage immédiat de tout le troupeau de volailles concerné par le résultat positif des analyses pratiquées dans l'environnement de celui-ci (APDI), malgré un risque qui n'est pas évalué en rapport à des valeurs cibles et qui met en péril le bien-être animal.

Les mesures de nettoyage et désinfection des bâtiments qui suivent sont d'ailleurs drastiques et dangereuses pour l'environnement.



L'application de ces mesures entraîne de graves conséquences au niveau de la filière :

- Pour la viabilité économique des élevages concernés : des lourdes pertes économiques, conséquentes aux mesures d'abattages, non compensées par les dédommagements partiels mis en place qui ne couvrent pas la production; et aggravées par le risque de contaminations successives dans les bâtiments ...
- Le risque de frein au développement économique de l'Agriculture Biologique, par la disparition brutale des élevages et le détournement des projets d'installations en avicultures Bio
- L'impact sur l'environnement. (utilisation de produits chimiques puissants: soude caustique, ammonium quaternaire, dont toute trace de résidus est interdite en agriculture biologique)
- L'impact potentiel sur la santé humaine (par l'absorption possible de ces produits dans la chaîne alimentaire ou par la contamination des sources de captages d'eau)
- L'antibiorésistance (comme constaté lors de l'usage des antibiotiques, il existe un risque de résistance croisée des bactéries incriminées après usage des produits désinfectants visant à les éliminer...)
- Les limites des méthodes actuelles, identifiées sont :
 - o Le recours à une méthode de prélèvements effectués principalement sur l'environnement des élevages et non sur les produits finis.
 - o La fiabilité des résultats de laboratoires et de l'interprétation qui en découlent selon les services des DD(CS) PP (en particulier concernant le statut des « non pousses »).
 - o La fiabilité des contrôles en couvoirs.
 - o Une réglementation spécifique à la filière avicole.
 - o La législation concernant les nombres d'analyses effectuées, par rapport au nombre d'animaux présents, sans rapport proportionnel aux volumes de productions, pénalisant ainsi les petites unités de production telles que rencontrées en élevage Bio



Face à ces inconvénients, des techniques alternatives naturelles existent :

La Phagothérapie, méthode découverte en 1917 par le Professeur Felix d'Hérelle, qui a été développée et qui est encore utilisée en Géorgie ainsi qu'en Russie notamment. Cette méthode est une alternative thérapeutique pour les animaux et les hommes dans ces pays, conduisant à des résultats pertinents (en atteste les patients envoyés en dernier recours dans ces pays par nombre de cliniciens des hôpitaux et cliniques françaises).

L'expérimentation en France pourrait s'envisager sur nos élevages de poules pondeuses Biologiques. Aujourd'hui un laboratoire produit des cocktails de Phages (Pherecydes Pharma) et un essai clinique est actuellement en cours chez l'homme (Phagoburn).

L'interdiction actuelle au recours à cette thérapie, en Europe, constitue un frein majeur à l'expérimentation des thérapies animales.

Concernant le dépistage des Salmonelles, d'autres méthodes telles que la PCR (*Polymérase Chain Reaction*), pourrait être envisagée sur les œufs. Elle permettrait le dénombrement de la bactérie pour laquelle aucune recherche n'existe encore afin d'établir des valeurs cibles de sa présence originelle.

Cette analyse PCR, en renseignant très précisément sur le nombre de salmonelles présentes, permettrait d'établir un protocole de dépistage qui mette en avant la réalité de la situation et non une simple présence.

OBJET DE LA SAISINE :

Face à ces constats, il apparaît nécessaire de conduire une expertise pour établir les avantages et les inconvénients de ces techniques que sont la phagothérapie et l'analyse PCR ; Pour cela plusieurs éleveurs en Agriculture Biologique Drômois se proposent comme sites d'expérimentations.

Le produit de cette expertise pourrait intégrer :

1. L'intérêt de conduire des études pertinentes portant sur :
 - a. La destruction par les Phages des salmonelles chez l'animal et l'environnement.
 - b. L'évaluation de l'innocuité des produits issus d'élevages (œufs, chair)
 - c. Les conditions de maintien d'une culture de Phages spécifiques chez les animaux et l'environnement d'un élevage.
 - d. Le dénombrement exact des salmonelles dans le milieu et sur le produit fini (œuf) par des méthodes d'analyses PCR.
 - e. L'évaluation du ratio scientifiquement et statistiquement justifié entre le nombre total d'analyses effectuées sur un élevage et le nombre d'animaux présents ; cela afin de redéterminer le nombre et la fréquence des analyses nécessaires sur un élevage en rapport réel avec son volume de production et donc le risque potentiel sur la santé publique





2. Si nécessaire, une identification d'essais expérimentaux permettant de vérifier ou d'infirmer les hypothèses avancées concernant la pertinence des techniques nouvelles.
3. La redéfinition des conséquences sanitaires et réglementaires de résultats de type « non pousse » qui semblent conduire régulièrement à une suspicion sur les pratiques des éleveurs alors que des analyses bactériologiques des différents substrats confirment que le résultat final de « non pousse » ne résulte que d'une problématique de technique de laboratoire.

Ces études permettraient une évaluation plus précise des caractéristiques propres de ces nouvelles pratiques vétérinaires (phagothérapie) et des conséquences sur les denrées d'origine animale.

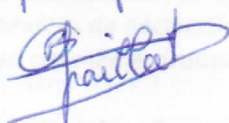
Notre association Agribiodrôme s'attache depuis toujours à rechercher, recenser toutes les méthodes de soins des végétaux et animaux permettant de maintenir les équilibres de vie nécessaires à la meilleure expression qualitative des productions agricoles, dans le respect total du cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

Les expérimentations par la phagothérapie, médecine naturelle, permettraient d'inscrire ces pratiques respectueuses du vivant comme une réelle avancée médicale vétérinaire.

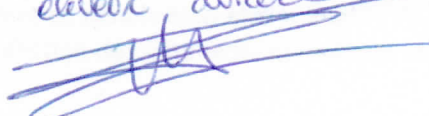

GONTARD Frédéric
26740 LA LAUPIE


Josette FOURNIE
porte parole
d'Agribiodrôme
agriculture bio

Bruno GRAILLAT
Agriculteur Elevéur bio
ferme pilote pour l'ITAVi



Jean-Maxime BUISSON
porte-parole Agribiodrôme
éleveur avicole Bio



JOUVE Jean-Charles
agriculteur
chevau Bio

SMUSSE François
Agriculteur
à l'élevage

DR Christine FILLIAT


VETOPOLE 26
Séjour de Vétérinaires
Dr Christine FILLIAT (numéro d'ordre : 12217)
320 Rue du Plateau d'Ambel
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
Tél: 04 75 72 71 80 - Fax: 04 75 71 20 62
Mail: vetopole26@orange.fr

Dominique GREVE
agriculteurs
éleveur Bio

TRIRAÏL LAUZIENT
AGRICULTEUR



